

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Direction départementale des territoires

Laon, le

15 SEP. 2015

Service Environnement

Unité Gestion des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement, Déchets

Demande d'autorisation unique d'exploiter une unité de méthanisation, accompagnée de la demande d'autorisation d'épandre les digestats issus de l'installation sur plusieurs communes des départements de l'Aisne, des Ardennes et de la Seine et Marne

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté préfectoral une enquête publique qui sera ouverte **lundi 5 octobre 2015 au samedi 14 novembre 2015 inclus**, dans la commune d'ATHIES-SOUS-LAON, de SEVIGNY-WALLEPPE (08) et de BASSEVELLE (77), relative à la demande d'autorisation, présentée par Messieurs Jean-Marc PAPPIN et Philippe PAPPIN, co-gérants de la société ATHIES METHANISATION, dont le siège social est situé 3 rue de la Puits Bas 02340 SOIZE.

Les communes concernées par le périmètre d'enquête publique sont : ATHIES-SOUS-LAON (02), LAON (02), CHAMBRY (02) et BRUYÈRES-ET-MONTBÉRAULT (02).

Les communes concernées par l'épandage des digestats sont : CHARLY-SUR-MARNE (02), GIZY (02), GRANDLUP-ET-FAY (02), L'EPINE-AUX-BOIS (02), LE THUEL (02), MISSY-LES-PIERREPONT (02), MONTLOUÉ (02), PIERREPONT (02), RAILLIMONT (02), ROZOY-SUR-SERRE (02), SOIZE (02), FRAILLICOURT (08), SEVIGNY-WALLEPPE (08), BASSEVELLE (77) ET HONDEVILLIERS (77).

Le projet consiste notamment en la demande d'autorisation unique d'exploiter une unité de méthanisation accompagnée de la demande d'autorisation d'épandre les digestats issus de l'installation sur les communes précitées des départements de l'Aisne, des Ardennes et de la Seine et Marne.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'avis émis par l'autorité environnementale ainsi que toute information relative à l'enquête publique sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.pref.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale susmentionnés, aux mairies précitées ou à la Direction départementale des territoires, aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à la commission d'enquête, à la mairie d'ATHIES-SOUS-LAON, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent également être demandées auprès de Messieurs Jean-Marc PAPPIN et Philippe PAPPIN, co-gérants de la société ATHIES METHANISATION, dont le siège social est situé 3 rue de la Puits Bas 02340 SOIZE, ou à la Direction départementale des territoires – Service environnement – Unité ICPE, déchets - 50 Boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex.

Monsieur Jean-Pierre HOT, agronome pédologue en retraite, est désigné en qualité de président de la commission d'enquête.

Monsieur Michel JORDA, ingénieur en retraite, membre titulaire de la commission est désigné en tant que président suppléant.

Monsieur Michel JORDA et Monsieur Michel FORMENTEL, conseiller pédagogique en retraite, sont désignés en qualité de commissaires enquêteurs titulaires.

Monsieur Bernard VINCENT, géomètre expert foncier DPLG en retraite, et Monsieur BROTTES, expert foncier, sont désignés en qualité de suppléants aux commissaires enquêteurs.

La commission d'enquête siègera pour recevoir les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEU
Lundi 5 octobre 2015	9H00 - 12H00	ATHIES-SOUS-LAON
Jedi 8 octobre 2015	14H30 - 17H30	SEVIGNY-WALLEPPE (08)
Jedi 8 octobre 2015	14H30 - 17H30	BASSEVELLE(77)
Mardi 13 octobre 2015	14H30 - 17H30	ATHIES-SOUS-LAON
Mercredi 21 octobre 2015	14H30 - 17H30	ATHIES-SOUS-LAON
Vendredi 30 octobre 2015	14H30 - 17H30	ATHIES-SOUS-LAON
Samedi 7 novembre 2015	9H00 - 12H00	ATHIES-SOUS-LAON
Samedi 14 novembre 2015	9H00 - 12H00	ATHIES-SOUS-LAON


Une réunion publique aura lieu en la salle des fêtes de la commune d'ATHIES-SOUS-LAON le mercredi 7 octobre 2015 à 18 heures. Elle sera présidée par M. Jean-Pierre HOT, président de la commission d'enquête.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), dans les mairies des 19 communes susmentionnées et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La Préfète de la Région Picardie est l'autorité compétente pour prendre la décision relative aux demandes susmentionnées, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus. Cet arrêté vaudra décision :

- sur la demande d'autorisation d'exploiter au titre de l'article L.512-1 du code de l'environnement,
- sur la demande d'autorisation d'épandage au titre du code de l'environnement,
- sur la demande de permis de construire au titre de l'article L.421-1 du code de l'urbanisme.

Le Responsable de l'Unité



Thomas BOSSUYT